

**PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE WELLIN**

**MESURES RESTRICTIVES CONCERNANT LA FERMETURE DE LA
VOIRIE COMMUNALE « RUE DOCTEUR VANDERCAM » A WELLIN**

ARRÊTE DE POLICE

Vu la demande transmise ce jour par l'entreprise Toiture Sam BASTIN, rue des Loires 3A 5570 Beuraing, sollicitant un arrêté de police pour des travaux de réfection de toiture rue Docteur Vandercam à 6920 WELLIN ;

Attendu qu'il est indispensable de prendre les mesures utiles en vue d'assurer la sécurité de la circulation dans lesdites voies publiques ;

Attendu qu'il convient également d'assurer la sécurité des biens et des personnes ;

Vu les articles 112, 113, 114, 115, 119, 135 et 138 de la Nouvelle Loi communale ;

Vu l'arrêté royal du 01.12.1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu les articles 26 à 37 du règlement général de police adopté par le Conseil communal le 30 septembre 2014 ;

ARRETE :

Article 1^{er} – la circulation de tous les véhicules et piétons sera interdite et réglementée, **du mardi 07 juin 2022 jusqu'au vendredi 17 juin, entre 7h00 et 17h00 dans la rue du Docteur Vandercam entre la N40 (Rue de la station)) et la rue du Tribois à 6920 Wellin.**

Article 2 – La signalisation nécessaire à la mise en application de l'article 1 du présent arrêté, devra être placée aux frais de l'entrepreneur, sous sa responsabilité.

Article 3 – Les infractions au présent arrêté seront punies des peines de police, pour autant qu'une loi, un règlement général ou une ordonnance provinciale n'ait pas fixé d'autres peines.

Article 4 – Expédition de la présente ordonnance sera transmise au conseil communal, aux greffiers – chef de greffe des tribunaux de police et de première instance à Neufchâteau, à la Sec Ops et Appui et au demandeur.

Article 5 – Le présent arrêté de Police entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à l'article 112 de la Nouvelle Loi communale. Il restera en vigueur pendant toute la durée des travaux

Fait à Wellin le 03 juin 2022

Le Bourgmestre
B. CLOSSON

